

Année scolaire 1990/1991 - Projet de suppression de classes - Interpellation de M. PIERLOT et Mme FOLSCHWEILLER, Conseillers Municipaux

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Concernant les fermetures de classes pour la rentrée de septembre, la parole est à M. PIERLOT.

M. PIERLOT : A la rentrée 1990, des fermetures de classes interviendront dans les groupes scolaires Brossolette, Jean Macé, Charles Fourier, la Grette, Champagne, Ile de France, Condorcet, soit 6 groupes sur 7 dans des quartiers populaires. D'autres sont envisagées dans les écoles du chemin Français, de Fontaine Ecu, des Sapins, de Rosemont.

Même si cela ne relève pas de la gestion municipale, signalons que le collège Victor Hugo perdra 3 postes d'enseignant, soit 20 postes en 3 ans, en comptant les 3 postes de personnel non enseignant. Par ailleurs, tous les collèges de Besançon sont victimes d'une réduction de leurs moyens.

Les conséquences de ces mesures sont prévisibles, contredisant totalement les grandes ambitions affichées par le Ministre. Pourra-t-on réellement conduire 80 % d'élèves au niveau du BAC, avec l'impossibilité de répondre aux demandes de scolarisation en maternelle, l'augmentation du nombre d'élèves par classe, la suppression des dédoublements, la mise en péril de certains projets d'établissements, la désorganisation du travail pédagogique et du travail d'équipe ? Le soutien scolaire devra-t-il être assuré uniquement par les municipalités et les associations caritatives ? Que devient la lutte contre l'échec scolaire dans tout cela ? Cela ne peut plus durer !

Avec le millier de personnes : parents, instituteurs, professeurs, élèves, élus locaux et représentants d'associations, présents ce matin devant la Préfecture, le groupe Alternative Rouge et Vert refuse ces fermetures qui pénalisent encore davantage ceux qui rencontrent le plus de difficultés à l'école. Les bonnes paroles ne suffisent plus, il ne convient pas seulement de reconnaître la gravité de la situation, l'ampleur des retards accumulés et de déclarer que la nation ne peut faire davantage ! Si l'on veut vraiment donner la priorité à l'Éducation Nationale, il faut lui donner les moyens à la mesure de son ambition. C'est aux actes et non aux paroles que le groupe Alternative Rouge et Vert jugera.

Un collectif budgétaire est donc nécessaire. Il ne s'agit pas en effet de déshabiller Pierre pour habiller Paul, de déshabiller le Département du Doubs pour pourvoir un autre département comme l'ordonne le Ministre. Se contenter de refuser les fermetures de classes dans certains quartiers ne suffit pas, si cela conduit à d'autres fermetures dans d'autres quartiers ou empêche des créations là où c'est nécessaire. Le Député-Maire et le Conseil Municipal sont-ils prêts à réclamer un collectif budgétaire pour assurer l'avenir de nos enfants ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mme FOLSCHWEILLER, vous avez la parole.

Mme FOLSCHWEILLER : Monsieur le Député-Maire, le lundi 5 février, s'est réuni à 9 heures le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui doit examiner les conditions de préparation de la rentrée 1990.

Au plan départemental, ce sont 17 postes d'instituteurs et 13 postes ½ de collèges qui seront retirés. Dans notre ville, 7 des 8 fermetures de classes programmées interviendront sur des quartiers populaires dans les écoles suivantes : Brossolette, Jean Macé, Charles Fourier, la Grette, Champagne, Ile de France, Sircoulon maternelle. D'autres fermetures sont envisagées dans les écoles du chemin Français, Fontaine Ecu, les Sapins, Rosemont, ce qui veut dire une augmentation des effectifs dans les autres classes, allant jusqu'à 30 enfants par maternelle ; sans compter la désorganisation entraînée par ces décisions, la lassitude et l'amertume pour ne pas dire la révolte d'enseignants qui voient leurs efforts cassés d'une année sur l'autre, ou qui sont déplacés au gré des décisions, d'une école à l'autre, d'une ville à l'autre, sans compter la remise en cause du patient travail d'équipe de certains enseignants.

Pourquoi ces décisions ? Parce que des technocrates lointains se basent sur des moyennes d'élèves par classe et ne tiennent compte ni des particularités locales notamment en milieu rural, ni des difficultés liées à certains quartiers. On nivelle pour uniformiser autour d'une moyenne préétablie. Année après année, les actes s'éloignent de plus en plus des bonnes paroles et le découragement, tant chez les enseignants que chez les parents, grandit.

Pour revenir au cadre municipal, nous avons voté à l'unanimité de l'Assemblée Communale du 3 juillet 1989 des actions de soutien et d'accompagnement scolaires à Besançon. Quel gâchis puisque dans le même temps l'État va supprimer des postes et précisément dans les quartiers qui ont le plus besoin de soutien et de moyens matériels et humains. On a déjà fait marche arrière pour ce qui concerne l'école de la rue Haag, peut-être grâce à la mobilisation des enseignants et des parents relayés par les médias. Tout est donc possible !

C'est dans ce cadre que je vous demande d'intervenir, en qualité de Maire et de Député, non seulement au niveau local, départemental mais aussi au plus haut niveau pour qu'un tel gâchis cesse. Je vous demande de faire mettre un terme à cette incohérence entre d'une part l'action d'un Conseil Municipal unanime qui se donne les moyens de lutter contre l'échec scolaire et d'autre part des décisions arbitraires venues d'en haut, plus soucieuses de rentabilité économique que d'épanouissement humain. Au-delà de cette incohérence dont je voudrais faire prendre conscience à tous ici et qui personnellement me révolte, je vous demande, Monsieur le Député-Maire, d'accorder les actes avec les discours et si réelle est votre volonté politique de lutter contre l'échec scolaire, de prendre position et d'intervenir contre les suppressions de postes dans nos écoles bisontines. Je vous remercie.

Je voudrais ajouter que cette réunion s'est tenue ce matin mais qu'en raison du règlement municipal -qui nous oblige à écrire 3 jours francs avant le Conseil Municipal- je n'étais pas, au moment où j'ai écrit cette lettre, au courant des décisions qui seraient prises. Or je crois que ce matin on a fait marche arrière simplement pour l'école Sircoulon. Les autres classes à Brossolette, Jean Macé, Charles Fourier, la Grette, Champagne, Ile de France, vont donc être fermées.

J'ai eu l'occasion de rencontrer ce matin des enseignants à la manifestation et je vous prie de croire qu'ils sont vraiment profondément déçus, révoltés, certains sont des gens qui ont souvent manifesté mais d'autres m'ont dit *« moi je n'ai jamais manifesté mais cette fois-ci, la coupe est pleine ! »*. Il y avait là aussi des gens qui venaient en tant que citoyens et qui disaient : *« ce n'est plus possible parce que les discours on en a assez, ce qu'on voit c'est les actes et on ferme des écoles dans les endroits où il ne faudrait pas ! »*.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout d'abord un point de règlement. On vous demande, pour la bonne forme, de proposer vos interpellations 3 jours francs afin que je puisse régler l'ordre du jour, mais on ne vous demande pas de m'envoyer le texte de votre intervention que vous pouvez toujours ajuster, ce qui était possible ce soir par exemple.

Deuxièmement, je voudrais dire à l'un et à l'autre que le Maire de Besançon et le Député que je suis n'a pas attendu cette séance de Conseil Municipal pour répondre à ce que vous souhaitez. Je suis intervenu en ma qualité de Député pour réclamer ce que les représentants des syndicats m'ont indiqué, et j'ai fait le nécessaire auprès du Ministre en donnant les raisons qui m'avaient été fournies par les représentants de ces syndicats. L'Adjoint chargé des questions d'enseignement, est intervenu également à plusieurs reprises auprès de l'Inspecteur d'Académie pour essayer de donner le point de vue de la Mairie.

J'ai personnellement écrit à l'Inspecteur d'Académie, sous le couvert de Jacques VUILLEMIN, en précisant notre position qui est la suivante.

Je lis quelques extraits de cette lettre du 31 janvier : *« ainsi que vous le savez l'école a toujours constitué à Besançon l'un des secteurs prioritaires de l'action municipale. Consciente de ses responsabilités, la Ville a conçu l'éducation des enfants comme une priorité et multiplié les initiatives, par exemple accueil des enfants en maternelle dès l'âge de 2 ans, service de garderie le matin, d'étude surveillée du soir, restauration scolaire : 5 400 repas par jour, mise en place récente d'actions de soutien*

et d'accompagnement scolaires pour les élèves de CP et de CE1 en difficultés. Aussi vos propositions -ajoutais-je à l'Inspecteur d'Académie- ont été examinées avec une attention toute particulière par la Municipalité ; elles appellent de ma part les remarques suivantes : au plan général, j'observe que 7 propositions de retraits d'emplois concernent les écoles situées en environnement défavorisé. Cela me paraît contraire à la volonté ministérielle d'intensifier la lutte contre l'échec scolaire, c'est pourquoi je souhaiterais que la situation propre à chacun de ces 7 établissements fasse l'objet d'un examen attentif, prenant en compte non seulement l'évolution des effectifs mais aussi l'origine sociale des élèves, le pourcentage des élèves d'origine étrangère, la présence éventuelle d'élèves handicapés. Convaincu que rien ne sera possible sans une scolarité pré-élémentaire et élémentaire de qualité, je souhaiterais également appeler votre attention sur les cas suivants : 1. Haag Viancin -et tout un développement sur les conditions envisagées de fermeture- 2. Raymond Vauthier, Sircoulon maternelle - 3. Jean Zay maternelle - 4. Brossolette, etc.». J'ai pris l'un à la suite de l'autre les points qui étaient dans la lettre de l'Inspecteur d'Académie, en précisant en conclusion : «la Ville n'est pas favorable à un retrait d'emplois dans les écoles situées en zone défavorisée» et je lui demandais de revoir ce problème.

Voilà ce qu'a fait le Maire, comme il devait le faire bien sûr, pour le cas des fermetures de classes que nous regrettons c'est vrai. Mais il faut d'autre part souligner et c'est un peu gênant lorsqu'il faut défendre des dossiers, que l'évolution des effectifs dans les classes de Besançon régresse depuis un certain nombre d'années. Il y a 10 ans, nous avions au total 15 906 élèves, il y a 5 ans nous sommes tombés à 13 296 et cette fois à 12 560 et plus exactement 12 355 pour la rentrée 1989-1990.

En conclusion, nous disons bien qu'il y a des problèmes et que nous n'acceptons pas les mesures de fermeture des écoles de Besançon préconisées par l'Inspection Académique, malgré les éléments concernant les effectifs que je n'ai pas indiqués bien entendu dans mon courrier, mais je vous le signale à titre de réflexion.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est peut-être très bien mais je crois que cela ne suffit pas, moi je continue à être révoltée quand même...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Continuez à être révoltée, c'est votre fait...

Mme FOLSCHWEILLER : Mais que peut-on faire ? On ne peut vraiment pas laisser faire cela, il y a des quartiers où cela va devenir insupportable. Je ne sais pas ce qu'en pensent les enseignants qui sont ici, mais quand on discute avec les autres enseignants, je crois que cela ne pourra pas durer longtemps. Il y a un découragement qui s'installe et des classes qui sont menacées d'avoir des effectifs énormes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne vois pas ce que le Maire peut faire d'autre que de dire : il y a des fermetures qui sont proposées, on n'en veut pas et voilà pourquoi on n'en veut pas !

Une explication, c'est tout ce que peut fournir un Maire responsable. Il ne peut pas prendre un drapeau et aller devant l'Inspection Académique pour dire : «il faut nous redonner des postes» -d'ailleurs ce n'est pas mon style-.

Dont acte.